

Formation Posturologie Clinique et Occlusion Dentaire

CTMC Formations SAS organise des formations en matière d'ostéopathie, d'énergétique chinoise, et de médecine des ventouses dans le cadre de la formation professionnelle continue en application des articles L63536-3 à L6353-7 du Code du Travail.

Romain MARCHAL, formateur enregistré sous le numéro 84-69-17769-69 auprès de la DIRECCTE du Rhône (69).

Contrat Individuel de Formation Professionnelle Continue

Entre les soussignés :

- L'Organisme : **CTMC Formations SAS**
13 D Rue Pierre Bourgeois
69300 Caluire
contact@ctmc-formation.com

Ci-après nommé « l'Organisme de formation » d'une part

ET

- Mr/Mme/Mlle : **le/la stagiaire**
NOM/ Prénom :

Adresse :

N° tél. portable :

Email :

Ci-après nommé « le/la Stagiaire » d'autre part

Dans ces conditions est conclu un contrat de formation professionnelle entre les deux parties, ci- après désigné « la Convention ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit.

CONVENTION

Article 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« **Posturologie Clinique et Occlusion Dentaire** »

Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 6353-1 du Code du Travail.
- La formation a pour objectif de :
 - Connaître les bases de la posturologie selon l'Ostéopathie, les Chaines Musculaires de Godelieve Denys-Struyf, l'approche posturale du Dr Bernard BRICOT, et la vision de la Médecine Traditionnelle Chinoise.
 - Connaître les éléments primordiaux de l'occlusion dentaire, de l'électro-galvanisme, et du concept de dent perturbatrice.
 - Apprendre les tests musculaires pour pouvoir diagnostiquer les troubles occlusaux.
 - Evaluation des connaissances acquises sur cas cliniques et patients.
- A l'issue de la formation, il sera remis au Stagiaire une attestation de présence certifiant que ce dernier a effectivement participé à la formation objet de la présente Convention ainsi qu'un certificat de validation de la formation.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu en distanciel via Zoom le premier jour, puis le deuxième jour :
 - Adresse : Hôtel Campanile Lyon Part-Dieu, 31 Rue Maurice Flandin 69003 Lyon.
- Elle est organisée pour un effectif minimum de 10 stagiaires et maximum de 20 stagiaires.
- Durée de la formation :
3 jours non consécutif, pour un temps pédagogique total de 24 heures en présentiel, et 41 heures d'accompagnement sur modèle distanciel via un groupe WhatsApp assimilé à du e-learning. Cela correspond à un total de 65 heures de formation.

La formation se déroulera les Jeudi 03 Octobre 2024 (distanciel), Jeudi 07 Novembre 2024 (présentiel) et Jeudi 05 Juin 2025 (au cabinet dentaire du Dr SANDRETTO).

- Moyens pédagogiques de la formation mis à la disposition des stagiaires :

- Présentation PowerPoint.
- Support de cours, version papier.

- La formation est assurée par :

Thierry SANDRETTO

Docteur en Chirurgie Dentaire, AEU Odontologie du Sport, CES Biomatériaux dentaires, CES Prothèses fixes, Formation Orthodontie Bioprogressive, CES Orthodontie Dento-faciale, Formation en Occlusodontie et Dentisterie Holistique, Formation en Réhabilitation Neuro-occlusale, DU Anatomie & Implantologie, DU Implantologie Basale.

Romain MARCHAL

Ostéopathe D.O, Praticien en Energétique Chinoise diplômé de la FLETC et titulaire du WFAS, Praticien certifié en Médecine des Ventouses®.
Formateur inscrit à la DIRECCTE du Rhône n°84691776969.

ARTICLE 4 : PRÉ-REQUIS

- La formation est ouverte aux Médecins, Dentistes, Kinésithérapeutes, Ostéopathes, Etiopathes, Chiropracteurs, Podologues.

ARTICLE 5 : DÉLAI DE RÉTRACTATION

- A compter de la date de signature du présent contrat, le/la stagiaire a un délai de 10 jours calendaires pour se rétracter (conformément à la législation : Article L6353-5 Code du Travail), il en informe l'organisateur de la formation par lettre recommandée avec accusé de réception, à savoir : *Romain MARCHAL - CTMC Formations SAS- 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire*, ou par mail adressé à : contact@ctmc-formations.com

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Prix de l'action de formation : **660€**.
- Après un délai de rétractation mentionné à l'Article 5 du présent contrat, le/la stagiaire effectue un premier versement correspondant à des arrhes à partir du 1er janvier 2024, dont le montant correspond à **33% du coût de la formation**, soit **220€**, par chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS (débité à réception) , portant au dos mention « Formation Posturologie Clinique & Occlusion Dentaire » ou par virement (même mention).

- Le paiement du solde, soit **440€**, s'effectuera **en deux fois** : le **1er Octobre 2024 d'un montant de 220€**, avant le début du stage, et le **dernier versement de 220€ au plus tard le 1er février 2025** selon les mêmes modalités (chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS ou par virement portant mention « Formation Posturologie Clinique & Occlusion Dentaire » ou par virement (même mention).
- Une facture vous sera remise à l'issue de la formation.
- Moyens de prise en charge : vous ne pouvez pas bénéficier de facilités de financement (CPF, FIF-PL, DPC, etc ...) mais vous pouvez déduire la formation comme suit :
 - Crédit d'impôt www.service-public.fr (crédit d'impôt formation chef d'entreprise « 8WD » sur votre imposition personnelle pour 16h présentielle + 24h en accompagnement sur modèle e-learning via groupe *WhatsApp* à hauteur du SMIC horaire, soit 11,65€ au 1er Janvier 2024, donc **466€ pour l'année 2024**, puis 8h présentielle + 16h en accompagnement sur modèle e-learning via groupe *WhatsApp* à hauteur du SMIC horaire, soit 11,65€ au 1er Janvier 2024, donc **280€ pour l'année 2025**.

Ceci vous permet de déduire, en plus de vos charges, la totalité de la formation, soit 746€

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ANNULATION

- Au-delà du délai de rétractation légal, le désistement devra être confirmé par écrit (lettre recommandée A/R adressé à l'organisme *CTMC Formations SAS - 13 D Rue Pierre Bourgeois 69300 Caluire*).
- Si, le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (décès, raison sanitaire confirmée, etc ...), il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.
- En cas de désistement à l'initiative du participant pour un motif autre que la force majeure, en fonction de la date de réception du courrier, le remboursement s'effectuera selon les modalités suivantes :
 - Plus de 60 jours avant le début du premier jour de la formation : remboursement de 100% des frais d'inscription versés.
 - De 60 à 30 jours avant le début de la formation : remboursement de 50% des frais d'inscription versés.
 - Moins de 30 jours avant le début de la formation : aucun remboursement !
- **CTMC Formations SAS** se réserve le droit d'annuler ou de reporter les actions de formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, notamment en cas de nombre insuffisant de participants, d'indisponibilité du formateur, de raisons sanitaires ou administratives, et cela sans que le participant à la formation puisse prétendre à quelconque dédommagement.

- En cas d'annulation de la formation à l'initiative de **CTMC Formations SAS**, le participant sera avisé par courrier ou par mail, et les sommes préalablement perçues seront alors intégralement remboursées.

ARTICLE 8 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- **CTMC Formations SAS** est couvert par un contrat souscrit auprès de Gerbault Assurances pour dispenser l'action de formation au sein de l'Hotel Campanile. Il est souhaitable que le/la stagiaire soit couvert par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).
- Le Stagiaire déclare qu'il a bien pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription à la Formation organisé par CTMC Formations SAS, il s'engage à adopter une attitude respectueuse vis à vis des formateurs, des lieux, et des autres participants et patients. Il s'engage à ne pas nuire à l'image de CTMC Formations, sans restriction de temps.

ARTICLE 9 : CAS DE DIFFÉRENT

- Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon, sera le seul compétent pour régler le litige, selon l'inscription à la DIRECCTE de l'organisme de formation CTMC Formations SAS.

Fait en double exemplaires, à Caluire le 02/01/2024

Pour le/la Stagiaire

(Nom et Prénom et Signature)

Pour l'Organisme de Formation

(Romain MARCHAL - Formateur)



Romain Marchal
CTMC Formations SAS
3 Cours Dr. Jean Camille
69130 Villeurbanne
N° Formateur 84691776969

Merci de renvoyer un exemplaire de ce contrat (vous conservez le second), dûment complété et signé par vos soins, accompagné du règlement des arrhes (si règlement par chèque libellé à l'ordre de CTMC Formations SAS), afin que nous puissions valider votre inscription.